

CCAS DE PERON

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU CA COMPTE ADMINISTRATIF 2025

GENERALITES

La présente note a pour objet de répondre à l'obligation faite par l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux

Le compte administratif 2025 du CCAS de Péron a été voté à l'unanimité le 28 janvier 2026 par le Conseil d'Administration.

Les budgets sont habituellement constitués de deux sections distinctes : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Le budget du CCAS de Péron ne comporte que la section de fonctionnement qui regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant du CCAS.

STRUCTURE DES RESSOURCES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Le financement est majoritairement assuré par la commune de Péron. Sont généralement constatées également, mais de manière aléatoire, des recettes issues des concessions funéraires et quelques fois des dons de particuliers.

Les principales dépenses de fonctionnement sont le voyage annuel des anciens et le repas dit « de fin d'année » (ou colis). Des subventions sont attribuées chaque année à des associations choisies parmi les demandes reçues. Enfin des secours sont accordés en fonction des demandes transmises par les services sociaux du Département.

REALISATION DU BUDGET 2025

Pour la dernière année de leur mandat, les membres ont souhaité faire un effort sur voyage (30% de plus sur le tarif individuel). Plusieurs factures ne sont pas arrivées en 2025 et sont reportées à 2026, notamment les colis de Noël. Le montant des subventions attribuées aux associations reste à un niveau constant. Les subventions supplémentaires sont destinées à compenser les frais engagés par Eclat et par le Comité des Fêtes pour l'organisation du repas. Il n'y a pas eu de demande de secours. Les recettes réelles ayant été supérieures aux prévisions, la participation de la commune n'a pas été intégralement versée.

MONTANTS DU COMPTE ADMINISTRATIF CONSOLIDE

Fonctionnement dépenses	CA 2025
011 charges à caractère général	9 754,00
65 autres charges de gestion courante	1 455,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	11 209,00
TOTAL GENERAL	11 209,00

Fonctionnement recettes	CA 2025
70 Produits services, domaine et vte div.	2 450,00
74 dotations et participations	8 000,00
75 Autres produits de gestion courante	1 068,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	11 518,00
002 Excédent antérieur reporté	3 466,60
TOTAL GENERAL	14 984,60

NIVEAU D'ENDETTEMENT

Sans objet

EFFECTIF ET CHARGES DE PERSONNEL

La comptabilité et le secrétariat du CCAS de Péron sont assurés par le personnel de la collectivité.

Péron, le 09 février 2026

La Présidente

Dominique BLANC



Nota Les documents budgétaires sont naturellement à la disposition de toute personne qui souhaiterait les consulter.